

PROCES-VERBAL

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MOUTIER d'AHUN du 5 OCTOBRE 2023.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MOUTIER d'AHUN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy CATHELOT, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Guy CATHELOT, Mme Isabelle DEPEIGE, M. Alain GERARD, M. Matheu SINS, M. Didier JUILLET, M. Patrice SIMONET, M. Geoffrey GRAVERON.

EXCUSÉS : M. Jean-François PALLEAUX, Mme Anny LAFAURE, M. Tanguy TERRAILLON, M. Jean-Luc GRAVERON.

PROCURATIONS : Mme Anny LAFAURE donne procuration à M. Guy CATHELOT, M. Tanguy TERRAILLON donne procuration à Mme Isabelle DEPEIGE et M. Jean-Luc GRAVERON donne procuration à M. Alain GERARD.

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Isabelle DEPEIGE

.....  
La séance est ouverte à 18h30 par M. Guy CATHELOT, maire. Elle est enregistrée.

• **Compte-rendu de la séance du 14 septembre 2023.**

Mme Anny LAFAURE a demandé par mail que soit mentionné le nom de l'agent dont le dossier administratif a été discuté en conseil.

M. le Maire précise que pour des raisons de confidentialité, le nom de l'agent ne peut apparaître dans un document public. Néanmoins, le compte rendu est rectifié comme suit : « Mme Anny LAFAURE demande ... si le dossier concernant le congé longue durée de l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire est correctement suivi »

Après rectification, le compte rendu du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

.....  
Mme Anny LAFAURE a demandé par mail quel était l'état d'avancement du dossier DETR de la route du Marais :

M. le Maire explique que la demande de versement de la subvention n'avait pas été faite, malgré la facture acquittée le 13 décembre 2022. La demande de solde sera envoyée mardi 10 octobre, après validation de l'état récapitulatif des dépenses par le comptable public.

- **Délibération n°2023-50 portant sur la fixation des indemnités des adjoints.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'indemnité de fonction à allouer aux adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide que pendant toute la durée de leur mandat, les adjoints percevront une indemnité mensuelle égale à 6,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique allouée aux adjoints dans les communes de moins de 500 habitants
- Décide que la décision prend effet le 10 septembre 2023.

Pour : 10

- **Délibération n°2023-51 portant sur l'achat et la distribution des colis de Noël.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année la commune offre habituellement des colis de Noël aux aînés.

Les fêtes approchant, il apparaît nécessaire de déterminer sur quels critères seront délivrés ces colis.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Décide que les colis de Noël seront distribués aux personnes de plus de 70 ans et inscrites sur les listes électorales du Moutier d'Ahun.
- Décide que le montant maximum de chaque colis sera de 20€ par personne seule et 33€ pour les couples.

Pour : 10

- **Délibération n°2023-52 sur la modification de la délibération portant sur l'approbation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

A la suite de la demande du contrôle de la légalité, le conseil précise que la nomenclature budgétaire et comptable utilisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera la M57 simplifié.

Pour : 10

- **Délibération n°2023-53 portant sur une convention entre la commune et l'office de tourisme intercommunal Creuse Sud-Ouest.**

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest a assuré l'animation de l'abbaye pendant la saison estivale.

Monsieur le Maire propose un projet de convention pour l'inter-saison (du 5 octobre 2023 au 30 avril 2024) qui définit les modalités du partenariat entre la commune et l'OTI pour l'animation de l'abbatiale du Moutier d'Ahun.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les modalités de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10

.....

### Questions diverses :

Le conseil organise le pot de départ à la retraite de l'adjointe technique en charge des visites de l'abbatiale. Il aura lieu le 21 octobre 2023 à 18h dans la salle du conseil. M. le Maire précise qu'il effectue des démarches pour offrir une médaille à cette agente pour ses 26 années de bons et loyaux services auprès de la commune.

Le conseil organise la prochaine réunion de la commission travaux qui aura lieu le samedi 4 novembre à 9h30 à la mairie. Cette réunion portera sur les travaux à prévoir en 2024 et susceptibles d'être subventionnés.

Des premiers chantiers sont énumérés :

- M. le Maire pense à la réfection de la voirie du chemin de la Borde.
- M. le Maire précise que la route de Chantegrele a besoin d'être rénovée. Un arrangement avec la commune d'Ahun datant de 1965 prévoit que la route de Chantegrele sera entretenue par la commune d'Ahun et la route vers la Grange sera entretenue par la commune du Moutier d'Ahun.
- Mme Isabelle DEPEIGE pense à la réfection du mur du Pourtoux, qui, en plus de la DETR, pourrait être éligible à la subvention BoostCommune.

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes (CdC) Creuse Sud Ouest sur la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il s'agit d'un chantier de grande envergure qui se terminera en 2027. De nombreuses réunions sont à prévoir, la prochaine ayant lieu le 14 décembre 2023 à 11h30 à la mairie. Il est nécessaire de désigner un référent et son suppléant pour suivre avec efficacité l'avancée de ce dossier.

Le conseil choisit :

Référent PLUi : M. Guy CATHELOT

Suppléant : M. Alain GERARD

M. le Maire rapporte un point du dernier conseil communautaire concernant la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM). L'augmentation de la TOM de 70% n'est pas le fait de la CdC mais du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Chénérailles. Le président du SICTOM affirme n'avoir demandé qu'une augmentation de 28%.

M. le maire rapporte une demande de l'entreprise Bouillot. Les ouvriers embauchent à 6h dans le noir et l'entreprise demande que l'éclairage public soit allumé plus tôt pour assurer la sécurité des ouvriers.

Il est convenu d'attendre le changement d'heure et les conseillers feront le tour des villages pour déterminer les horaires actuels de l'éclairage public et procéder à des modifications. Ce recensement sera fait avant le 11 novembre.

M. Alain GERARD présente l'avancement des préparatifs de la cérémonie du 11 novembre :

- Le 92<sup>o</sup> régiment d'infanterie ne sera pas présent mais il y aura le groupe Ferret en costume de poilus
- Un enfant fera l'appel nominatif avec le nom du régiment. L'assistance répondra « mort pour la France »
- La gerbe est commandée
- La sonnerie aux morts sera peut-être jouée par un trompettiste
- L'hymne national sera diffusé par la sono de Mme Isabelle DEPEIGE
- La cérémonie sera immédiatement suivie d'un vin d'honneur puis, à 14h30, d'une conférence d'Alain GERARD sur l'histoire des 20 soldats inscrits sur le monument aux morts

M. le Maire informe que l'ancienne fosse septique de la mairie est toujours pleine et qu'il faudra trouver une solution.

M. le Maire indique que le logement d'Heyrat est toujours vacant. Le bureau est chargé de trouver un locataire et de demander les justificatifs nécessaires aux candidats.

M. le Maire informe qu'il a signé un devis avec l'entreprise Bouillot pour le changement des radiateurs du logement du rez-de-chaussée de la mairie pour un montant de 2 028€40 TTC.

M. Matheu SINS demande s'il existe un document évoquant le développement de la commune, notamment sur la culture et le tourisme.

Il n'existe pas un tel document, ni même un état des lieux analytique.

M. le Maire informe que le vendredi 6 octobre aura lieu une visite de l'abbaye en présence de Mme la Préfète et du directeur de la DRAC de Bordeaux. Elle sera suivie d'une réunion à la Bergerie avec les maires des communes creusoises à fort patrimoine culturel.

M. le Maire informe que des voitures sont en panne route de la Grange, sur le domaine public. Le propriétaire ne fait rien, malgré des demandes répétées.

M. Matheu SINS rapporte une demande des habitants du village de Bavard concernant le curage du fossé et de l'entretien de la mare. Le curage doit être fait par le département mais l'entretien de la mare sera fait par l'agent technique de la commune.

M. Matheu SINS demande où se trouve le matériel des marchés de Noël. Il a été brûlé après la dissolution de l'association les amis de l'abbatiale.

M. Patrice SIMONET demande combien de places sont disponibles dans le colombarium. Des recherches seront effectuées pour trouver des plans.

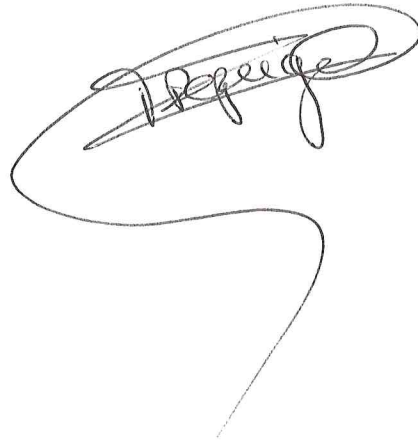
M. Geoffrey GRAVERON demande à quel stade se trouve le dépoilement de la fibre sur la commune.

Les travaux sont en cours, sans qu'il soit possible de fournir plus de précisions.

M. Didier JUILLET informe que la buse de la route de Lavaurette est bouchée depuis des années, inondant la route lors de forte pluie. Une demande sera faite auprès de l'UTT de Guéret.

L'état du Pont du Moutier d'Ahun, ouvrage d'art, est préoccupant car il est souvent percuté. Mme Isabelle DEPEIGE prendra l'attache du directeur de l'UTT de Guéret pour obtenir des conseils.

La séance est levée à 20h40.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Depeige', is written over a large, stylized, hand-drawn scribble that resembles a large 'S' or a similar shape.

